

Programme indicatif pour la préparation et la célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse.

Introduction :

L'année 1985 a été désignée "Année Internationale de la Jeunesse: participation, développement, paix", par une décision de l'Assemblée Générale des Nations Unies à sa 34ème session, suite aux décisions antérieures à ce sujet lors des ses 32 et 33ème sessions.

Les principes directeurs concernant les buts et les objectifs de l'Année Internationale de la Jeunesse touchant l'orientation générale, le champ d'activités et leur réalisation aux niveaux subnational, national, régional et international ont été définis par le Comité Consultatif pour l'Année Internationale de la Jeunesse. Ces principes touchent aussi bien les grands thèmes de l'année : Participation, Développement, Paix, que les domaines spécifiques tels que la formation, l'emploi, la santé, la nutrition, l'environnement, les activités en matière de population, les services sociaux et l'information.

Notre pays ne considère pas l'Année Internationale de la Jeunesse comme un fait passager et isolé, conçu pour s'inscrire dans un délai d'une année et sombrer à sa fin dans des faits à classer, mais comme une action devant s'inscrire dans une continuité, faisant partie d'une programmation à long terme. C'est pourquoi les actions envisagées pour la célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse au niveau national s'inscrivent d'abord dans le cadre des activités déjà en cours de réalisation.

Il s'agit de la promotion des structures d'encadrement déjà en place dans notre pays : l'encadrement au sein des groupements socio-économiques, dans les centres de formation de la Jeunesse, dans les chantiers des Jeunes et enfin dans les Mouvements et Associations des Jeunes.

Ensuite il est prévu des mesures et quelques activités nouvelles dans le cadre de la préparation et de la célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse toujours au plan national. Des concours seront organisés pour les jeunes dans les domaines suivants :

- domaine agro-pastoral et artisanal
- domaine culturel
- domaine des sports.

Le Ministère prévoit mener une action particulière pour la promotion des activités d'alphabétisation des jeunes dans notre pays.

..../...

1.3. Artisanat

Ce sera la même procédure que pour les 2 premières activités. Les Centres de Formation de la Jeunesse, les Mouvements de Jeunesse et les Associations des Jeunesse existants dans chaque Commune vont participer aux différents concours au même titre que les groupements socio-économiques.

1.4. Exposition-vente

Cette exposition se fera au niveau de chaque Préfecture et c'est à cette occasion que les prix destinés aux gagnants des concours seront distribués. La date de célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse ayant été fixée au mois d'août 1985, l'exposition-vente sera aussi organisée au cours de cette période. Dans cette exposition, on présentera tous les meilleurs produits ayant gagné le concours dans chaque Commune, c'est-à-dire les produits artisanaux et les produits vivriers non périssables.

2. Domaine culturel

Les activités culturelles à réaliser au cours de l'Année Internationale de la Jeunesse auront pour objectif de promouvoir notre culture nationale et d'ancrer surtout au sein de la jeunesse les idéaux du M.R.N.D. Il faut en effet entretenir les groupes folkloriques et d'animation pour asseoir une base solide à notre culture.

2.1. Concours d'Animation et de Folklore

Le concours va s'adresser uniquement aux groupes des jeunes. doivent

- Dès avril 1984, les encadreurs de la jeunesse et des sports/commencer à former les meilleurs groupes qui participeront au concours.
- Le concours au niveau préfectoral aura lieu en mai 1985.

Les meilleurs groupes sélectionnés vont s'exhiber au chef lieu de chaque Préfecture lors de la célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse et recevoir leurs prix.

2.2. Concours littéraire

Ce concours commencera vers fin avril 1984. Le Ministère communiquera à tous les Recteurs ou Directeurs des établissements secondaires et Supérieurs ainsi qu'aux Encadreurs de la Jeunesse et des Sports les directives ci-après :

- Les compositions se feront en français et en Kinyarwanda
- Les compositions ne pourront pas dépasser 30 pages dactylographiées sur papier duplicateur.
- Les 3 thèmes de l'Année Internationale de la Jeunesse vont guider les compositeurs c'est-à-dire "participation, développement et paix".
- Chacun choisira son genre de composition que ce soit des poèmes, des proses ou des pièces de théâtre.
- Tous les textes parviendront au Ministère au mois de décembre 1984.

2.3. Concours musical

.../...

Le concours sera organisé au mois de février 1985. On va le communiquer aux encadreurs

4. Alphabétisation

Comme il s'agit d'un domaine assez complexe, on fera l'achat du matériel d'alphabétisation qui sera distribué aux communes ou aux préfectures. Il sera demandé aux responsables de faire le rapport d'utilisation de ce matériel.

Les encadreurs de la Jeunesse et des Sports, en collaboration avec les autorités locales et surtout religieuses, vont recenser les endroits d'alphabétisation et le nombre de fréquentation dans :

- les centres de formation de la jeunesse
- les C.C.D.F.P.
- les groupements socio-économiques
- les paroisses

et en feront un rapport qui sera envoyé au Ministère. Le matériel sera distribué compte-tenu de toutes ces informations.

Divers : Il sera demandé au Ministre des Transports et des Communications d'émettre à l'occasion de l'Année Internationale de la Jeunesse. Il sera demandé également au Directeur de l'ORINFOR si ses services peuvent réaliser un film sur les activités de l'Année Internationale de la Jeunesse.

Tableau des opérations et les dates d'exécution

Période	Opérations ou correspondances à faire
1. Année 1984	
Mars	<p>✓ - Lettre aux Encadreurs régionaux de la jeunesse et des sports et aux Bourgmestres leur demandant de mettre en place les structures pour les jeunes garçons et jeunes filles dans les Communes.</p> <p>✓ - Lettre aux Directeurs des Centres de Formation et des Mouvements de Jeunesse les informant sur l'organisation du concours agro-pastoral et artisanal. <i>voir suivre par les inspections</i></p>
Avril	<p>! - Lettre au Président National du Comité Consultatif des problèmes des jeunes l'informant sur la mise en place des structures et lui demandant d'examiner les possibilités pour la création des comités au niveau préfectoral.</p> <p>! - Lettre aux Encadreurs de la Jeunesse et des Sports leur demandant de former les groupes devant participer au concours d'animation et de folklore.</p> <p>! - Lettre aux Recteurs et Directeurs des établissements supérieurs et secondaires ainsi qu'aux Encadreurs de la Jeunesse et des Sports les informant sur l'organisation du concours littéraire et les directives y relatives.</p> <p>! - Lettre au Ministre des Transports et des Communications lui demandant d'émettre un timbre à l'occasion de l'Année Internationale de la Jeunesse.</p> <p>! - Lettre au Directeur de l'ORINFOR lui demandant de réaliser un film sur les activités de l'Année Internationale de la Jeunesse.</p>
Mai	* ! Commission de rédaction du Numéro Spécial sur la Jeunesse
Juillet	<p>♀ ! - Transmission des listes des groupements devant participer au concours agro-pastoral et artisanal par les Encadreurs communaux aux Encadreurs Régionaux.</p> <p>! - Lancement du concours musical par communiqué.</p>
Août	! - Début des visites aux groupements par les Encadreurs Régionaux pour la sélection des 6 meilleurs dans le concours agro-pastoral et artisanal.
Octobre	! - Inscription au concours musical et envoi des textes au Ministère.

- 1 Kwarukubone
- 2 Ketezi
- 3 Bitindi
- 4 Twagirayezu
- 5 Habimana
- 6 Nyokindi
- 7 Gisagara

critères à remplir

- Novembre ! - Communication des 6 meilleurs groupements de chaque Commune au Ministère par les Encadreurs Régionaux.
- ! - Lettre aux Directeurs des établissements secondaires, Recteurs des établissements supérieurs, Encadreurs de la Jeunesse et des Sports, Commandants des Camps Militaires les informant sur l'organisation du championnat national d'athlétisme.
-
- Décembre ! - Envoi des textes du concours littéraire au Ministère
-
- Année 1985
-
- Janvier ! - Communication des admis au concours musical
-
- Février ! - Concours musical et distribution des prix aux gagnants
-
- Mars ! - Début de la descente des équipes des agents du Ministère dans les Préfectures pour la sélection des 3 meilleurs groupements dans chaque Commune.
- ! - Début des compétitions d'athlétisme au niveau communal.
-
- Mai ! - Concours d'animation et de folklore au niveau préfectoral
- ! - Compétitions d'athlétisme au niveau préfectoral
- ! - Course cycliste au niveau préfectoral.
-
- Juillet ! - Course cycliste au niveau national à KIGALI
-
- Août ! - Célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse
- ! - Exposition-vente des meilleurs produits artisanaux et vivriers non périssables ayant gagné le concours dans chaque Commune et au Chef-lieu de chaque Préfecture + distribution des prix aux gagnants.
- ! - Championnat national d'athlétisme et distribution des prix aux gagnants.
- ! - Organisation de la course populaire dans toutes les Communes
- ! - Exhibition des meilleures groupes d'animation et de folklore au Chef-lieu de chaque Préfecture lors de la célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse et distribution des prix.